AR Prefecture

063-246301097-20221213-20221213_06-DE Reçu le 19/12/2022

CCEDA CC 13/12/2022 (06)

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER » 29 avenue de Verdun 63190 LEZOUX EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 13 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 13 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle du LIDO à Lezoux, après convocations légales en date du 08 décembre 2022, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Eliane GRANET
M. Thierry TISSERAND
Mme Isabelle GROUIEC
Mme Patricia LACHAMP
M. Florent MONEYRON
Mme Nicole BOUCHERAT
M. Jean-Louis DERBIAS
Mme Michelle CIERGE
M. Bernard FRASIAK
M. Yannick DUPOUÉ
M. Lucas ANTOINE
Mme Laurence GONINET

Suppléant présent : Mme Nathalie DE LA FUENTE

Absent: Mme Anne-Marie OLIVON

<u>Etaient représentés (procuration)</u>:

Mme Agnès TARTRY-LAVEST (à Mme Sylvie EXBRAYAT)

Mme Séverine VIAL (à M. Bernard FRASIAK)

M. Cédric DAUDUIT (à M. Christian BOURNAT)

Mme Elisabeth BRUSSAT (à M. Florent MONEYRON)

M. René BROUSSE (à Mme Michelle CIERGE)

VOTE: En exercice: 35 Présents: 29 / Représentés: 5 Votants: 34

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET: ADIE: Convention de partenariat 2023-2025

AR Prefecture

063-246301097-20221213-20221213_06-DE Reçu le 19/12/2022

CCEDA CC 13/12/2022 (06)

ADIE: Convention de partenariat 2023-2025

- VU la délibération N°21 du Conseil Communautaire du 12 décembre 2019 relative à l'adhésion à l'ADIE ;

Depuis 2020, Madame la Présidente rappelle que la CCEDA soutient les actions de l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique). A cet effet une convention triennale avait été signée pour une durée de 3 ans, et a permis de soutenir des porteurs de projets ayant choisi de créer leur entreprise.

Rappel des missions de l'ADIE:

L'ADIE accompagne et finance depuis plus de 30 ans les créateurs d'entreprises ou entrepreneurs installés ayant difficilement accès au crédit bancaire (chômeurs, bénéficiaires du RSA, ...) du fait de leur situation et/ou de la faiblesse du niveau de prêt sollicité.

A l'échelle de la CCEDA, sur la période 2017-2022, 32 dossiers ont pu être financés (volet micro-crédit) et ainsi permettre à des porteurs de projets de créer leur activité dans les secteurs du commerce ambulant et des services. Le partenariat avec l'ADIE repose sur le soutien suivant, une subvention (abondement) à hauteur de 1000€ par dossier soutenu, sachant que le plafond d'aide est de 10000€ annuel permettant une prise en charge du coût d'accompagnement des porteurs de projets qui installent et développent leur activité sur le territoire intercommunal. L'ADIE propose ce partenariat pour une durée de 3 années par convention.

Ceci exposé, Madame la Présidente propose :

- De reconduire le partenariat avec l'ADIE en adoptant une nouvelle convention triennale pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} Janvier 2023 et pour un montant maximum de participation à hauteur de 10 000€ annuel ;
- De l'autoriser à signer la convention afférente dont un exemplaire est annexé à la présente délibération ;
- D'inscrire le montant de 10 000€ au BP 2023 / Section Fonctionnement

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 19 décembre 2022
Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente